

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12
Absents	4
Exclus	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.

Date de convocation
16 octobre 2025

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE.

Date d'affichage
31 octobre 2025

Absents excusés : Emmanuel SERRIER, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.

DEL 20251107-044

OBJET :

**Exploitation forestière –
vente de bois**

Procurations : Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY, Damien MISSILLIER à Christophe BOCQUET.

Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une coupe de bois pour le compte de COFORET, va avoir lieu sur la parcelle D122, qui est limitrophe de la parcelle D114 appartenant à la mairie. Il a été proposé par l'exploitant, compte-tenu de la nature et de l'état sanitaire des bois sur cette parcelle D114, de procéder à une coupe de bois de chauffage par la même occasion.

L'exploitant propose les tarifs suivants pour le bois ainsi exploité :

- 70 € le m3 pour les grumes de frênes de sciage
- 12 € le m3 pour les perches de bois de chauffage
- Branches enlevées en vue d'être broyées, sans être rémunérées.

Un contrat de vente sera proposé par COFORET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs tels que mentionnés ci-dessus,
- **DEMANDE** à récupérer le broyas issu de cette exploitation pour les composteurs de l'école,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec COFORET pour l'exploitation de la parcelle D 114,
- **RAPPELLE**, à toutes fins utiles, l'arrêté municipal n°20250514_016 du 21 mai 2025 portant réglementation de l'utilisation des voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière.

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO